



RAPPORT DU COMITE DE SOCIETE A MISSION

Période du 15/03/2024 au 14/03/2025

SASU SIMUL-ACTUM.FR

Adresse :	3 IMPASSE DU BUREAU, 51150 TOURS-SUR-MARNE
Activité :	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
SIRET (siège) :	949 895 817 00011
Forme juridique :	SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle
Numéro de TVA :	FR26949895817
Numéro RCS :	949 895 817 R.C.S. Reims
Capital social :	3 000,00 €
Activité principale déclarée :	Conseils et études de prévention ; Management des risques par les risques de la sécurité globale des personnes et des biens
Code NAF ou APE :	74.90B (Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses)
Domaine d'activité :	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques

1. Raison d'être

Extrait des statuts de l'entreprise :

Raison d'être, principes dont la société se dote :

Vu l'article L.210-10 du Code de commerce §1, conforté par les articles 1835 et 1833 §2 du Code Civil, portant sur l'adoption d'une raison d'être, et prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité, cette raison d'être se traduit par ce leitmotiv au service de l'intérêt social de la SAS Simul-Actum.fr :

TRANSFORMEZ VOS RISQUES EN UNE OPPORTUNITÉ

En effet, un risque doit être une occasion de transformer une contrainte en une
Opportunité d'amélioration des conditions d'exploitations, donc des coûts...

Choisir de tourner à son profit ses contraintes et ses obligations c'est
SE PERMETTRE DE CONSTRUIRE PLUTÔT QUE DE SUBIR...

Cette raison d'être constitue le prolongement du nom de la société SİMÜL Actum.fr. Issue du latin, cela traduit l'idée de « Ensemble, agissons ». Agir en même temps, de manière coordonnée et complémentaire, car chacun est, malgré lui, l'expert de ses problèmes quotidiens. SİMÜL Actum.fr aide à les résoudre, à les transformer en une opportunité. SİMÜL : dans le même temps que, ensemble. Actum : acte, action. Quelque chose de réalisé, de progrès réalisé. Donc, autre l'action, le pragmatisme, le progrès réalisé est concomitant à l'amélioration continue.

2. Notre mission, engagements SAM

Extrait des statuts de l'entreprise :

Formalisation de la SOCIÉTÉ À MISSION (Art L.210-10 du Code de commerce §2) :

Objectifs sociaux et environnementaux :

La concrétisation de ces objectifs se traduit au travers des prestations au profit des clients, des pratiques de la Société Simul-Actum.fr et accessoirement au profit de la société Française. Ces deux axes d'objectifs sociaux et environnementaux ont, en commun, une cause source majeure pouvant se traduire par ce leitmotiv :

L'acculturation de notre société au management des risques par les risques,

Ce leitmotiv représente l'objectif clef de la mission. En agissant très en amont sur cet objectif commun, cela génère, en aval, des impacts positifs, sociaux et environnementaux protéiformes directs et indirects. Cela permet notamment de faire face aux risques de manière pragmatique en concrétisant les principes de sécurité globale et les effets de la mondialisation. Cette acculturation prend corps sur 3 axes d'objectifs principaux :

1. En contribuant à la conduite du changement vers les bonnes pratiques. Ces bonnes pratiques concourent à la mise en œuvre transposable des 9 principes généraux de prévention ; des principes universels et internationaux.
2. De rendre ces bonnes pratiques accessibles à tous ; les plus fragiles et modestes en particulier, des compétences d'ordinaire accessibles uniquement aux très grands groupes.
3. En corolaire, de contribuer à la politique de sécurité économique de la France (Décret n°2019-206 du 20 mars 2019 relatif à la gouvernance de la politique de sécurité économique)

La condition sine qua non préalable étant, à minima, l'implication sincère du bénéficiaire, les directions et l'encadrement en particulier.

4. Gouvernance de la mission

Président du comité de mission
Louis-Marie Chénais

Extrait des statuts de l'entreprise :

Composition du comité : 1 personne

Modalités du suivi de l'exécution de la mission (Art L.210-10 du Code de commerce §3)

1) Comité du suivi de l'exécution de la mission et référent de mission

Un comité de mission, distinct des organes sociaux prévus par le livre II des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique. (Articles L210-1 à L253-1) est chargé exclusivement de ce suivi. Toutefois, en application de l'article L210-12 du Code de commerce, le référent de mission se substitue au comité de mission tant que cela s'avère nécessaire eu égard du dimensionnement de la société et du pilotage de la mission.

2) Le référent de mission

Le référent de mission est le responsable de la coordination et de l'animation du système de management de la raison d'être et de la mission.

Si les évolutions de l'entreprise conduisent à matérialiser le comité, le référent de mission en sera un membre de droit en qualité de secrétaire général référent de mission. À sa mission initiale de coordination et d'animation du système de management de la raison d'être et de la mission, s'ajoutera celle d'assister le comité, de le conseiller, de faire exécuter les décisions de pilotage.

Le référent de mission peut être un salarié de la société, à condition que son contrat de travail corresponde à un emploi effectif. Ce rôle de référent peut être endossé par le Président, le Directeur général ou un Associé.

5. Déploiement de la mission

5.1. Objectifs statutaires d'acculturation de notre société au management des risques par les risques

Action client, exemples communicables

BPVF suite en juin 2024, pour moins de 150 kilos euros, les recommandations de l'audit permettent un ROI de plusieurs millions d'euros. Donc de transformer les risques en une opportunité. La BPVF s'évite des dizaines de Kilo euros d'incertitudes financières.

Come Aésio sur le premier semestre 2024.

SMART PS le 9 juillet avec M Belramoul

DUERP Jupin, boulangerie

JPM, 2 interventions de formation

Action de publication

20 travaux, 7 publications

1. Calcul du prix de vente d'une prestation de sécurité
2. Légalité des vacations de 12h
3. Nomadisme pro
4. DATI
5. TTA du milouf en reconversion
6. Le handicap
7. Ordonnance

Action bénévole

Réserve citoyenne de la Gendarmerie, avec des dates comme
Samedi 10 juin 2023Salon cyber et moi, sécurisation, 9 avril 2024
Actions diverses dont les assises de la réserve

Membre bénévole actif de la Croix-Rouge

Association Adess, opération Republik en septembre 2024

Implic action au Medef le 8 octobre 2024

MFR, accompagnement bénévole aux fins d'optimisation des conditions d'exploitation en matière de management des risques.

Toutes les opérations permettent de transformer les risques en une opportunité. Pour quelques centaines d'euros, la MFR s'évite des dizaines de Kilo euros d'incertitudes financières

Assistance auprès du cercle sully avec Blanche de Weeldt le 2 mai 2023

Autre action

Salon expoprotection du 5 au 7 novembre 2024

5.2. Objectifs statutaires de limitation de l'impact environnemental

Usage principal de véhicule diesel Kia Rio jusqu'en septembre 2024 catégorie 2

Remplacement du véhicule par une Puma Ford flex full, éthanol, donc moins polluante, catégorie 1

	période	km	Valeur CO2		Kg de CO2 total
véhicule diesel Kia Rio	du 15/03/2023 au 15/03/2024	15 592,000	85 g/km	0,850	13 253,200
véhicule diesel Kia Rio	du 15/03/2024 au 2 septembre 2024	2 896,000	85 g/km	0,850	2 461,600
Vl Forde Puma flexfull éthanol	du 02 09 2024 au 15 03 2024	3 252,000	123 à 131 g/km	0,123	399,996
		6 148,000			2 861,596

Train autant que possible

trajet aller retour	période	km A/R	Valeur CO2		Kg de CO2 total
paris lyon	17/05/2024	926	0,03kg CO2e	0,030	27,780
reims paris	04/09/2024	344	0,03kg CO2e	0,030	10,32
épernay paris	10/12/2024	318	0,03kg CO2e	0,030	9,54
épernay paris	07/02/2025	318	0,03kg CO2e	0,030	9,54
épernay paris	03/03/2025	318	0,03kg CO2e	0,030	9,54
		2224			66,720

Co voiturage autant que possible avec Blablacar.

Donnée non disponible.

Recours à des hôtels afin de restreindre les déplacements, avec transport en commun

Achat de consommable comme les enveloppes de type papier recyclé

Moyens informatiques et numérique :

Allumage extinction uniquement que si c'est nécessaire

Télétravail autant que possible pour limiter les déplacements

Locaux de 9 m²

